

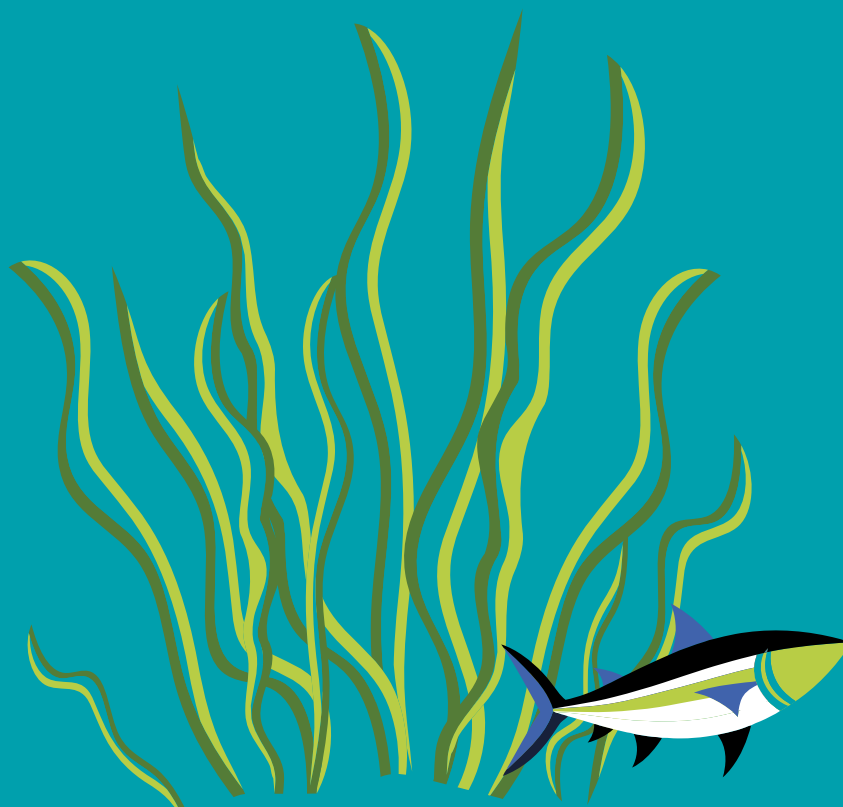


PLAN D'ACTION

LA CIOTAT

HERBIERS MARINS

Protéger l'herbier de Posidonie pour la bonne santé
du littoral méditerranéen



UN CONSTAT : LA POSIDONIE TOUJOURS EN ATTENTE DE PROTECTION AU SEIN DU PARC NATIONAL DES CALANQUES

Le Parc National des Calanques héberge sur son littoral d'exception un précieux herbier de Posidonie, un écosystème marin remarquable qui mérite d'être concrètement protégé de l'impact des ancrages des navires de plaisance.

Le schéma global d'organisation des mouillages du Parc National des Calanques (2021) prévoit la mise en place de sept Zones de Mouillage et d'Equipements Légers (ZMEL) sur le territoire du Parc National des Calanques. Ces équipements permettent aux plaisanciers d'éviter de jeter l'ancre sur les fonds marins en s'amarrant à une bouée elle-même fixée aux fonds marins par un dispositif ingénieux sans impact écologique. Cinq zones ont fait l'objet d'études préalables et attendent d'être mises en place par la Métropole Aix-Marseille-Provence à partir de la saison 2028.

Parmi ces sept zones, deux sont situées à La Ciotat, une dans la baie au droit des plages et l'autre à l'Île Verte. Un projet de ZMEL est un projet complexe à mettre en œuvre pour une commune. A ce jour, le projet de ZMEL au droit des plages est bien avancé. En revanche, celui de l'Île Verte attend encore d'être mis en œuvre.

L'ÎLE VERTE À LA CIOTAT, UNE ÎLE SOUMISE À LA PRESSION DES ANCRES DE LA NAVIGATION DE PLAISANCE

Commune des Bouches du Rhône, **La Ciotat héberge une baie magnifique et de nombreuses activités nautiques.** La commune et ses 38 000 habitants sont situés dans le périmètre du Parc national des Calanques et abrite sur son littoral d'exception le second plus grand herbier de Posidonie des Bouches-du-Rhône, un écosystème marin remarquable. Vaste baie en grande partie abritée, la baie de la Ciotat est un site pratiqué par tous les types de plaisance, du petit navire aux super yachts. Elle est, également, usitée aussi bien pour des sorties à la journée, à destination de l'Île Verte par exemple, que comme escale pour des navigations au cabotage sur plusieurs jours.



Navires de plaisance au mouillage sur ancre observés le 26 août 2025



Île Verte © Camille Moirenc

La Ciotat est une commune faisant partie du périmètre marin du Parc national des Calanques. La réduction des impacts cumulés du mouillage constitue un enjeu global pour la préservation des habitats d'herbiers du territoire des Calanques comme sur l'ensemble du littoral de la Méditerranée française. La Stratégie Nationale Biodiversité prévoit la protection de 100 % des herbiers de Posidonie d'ici 2030. Si le retrait de la pression de mouillage des navires de plus de 24 mètres, responsables des plus gros impacts sur les fonds marins en raison de leurs ancres de grande taille est prioritaire et désormais effectif grâce à une organisation réglementaire judicieuse du plan d'eau, la pression de la petite plaisance (navires de moins de 24 mètres) reste encore un enjeu à maîtriser.

Le secteur Ouest de la baie de la Ciotat est un site particulièrement fréquenté en été. L'Île Verte constitue un point de destination prisé des visiteurs pour une escale, en particulier les navires de plaisance et les kayaks. L'Île présente plusieurs petites plages, la possibilité de balades à terre ombragées, l'île étant boisée, et accueille un restaurant dans la calanque Saint Pierre. Le Nord-Ouest et le Sud-Est de l'île constituent également les destinations « plongée » privilégiées des pratiquants venus des ports de La Ciotat et de Saint Cyr sur Mer.

L'Île Verte est ceinturée, sur la plus grande partie de son pourtour, par une centaine d'hectares d'herbiers de Posidonie. Ces herbiers ne bénéficient actuellement d'aucune protection effective, même si la Posidonie est strictement protégée par la loi depuis 1988. En été, les experts ont pu recenser jusqu'à 100 à 150 navires au mouillage en période de pic et 50 en moyenne. Une pression non négligeable sur un herbier de Posidonie autrefois éclatant de santé.

L'objectif sur ce site est donc de pouvoir accueillir le nombre significatif de navires de plaisance et de pratiquants sans porter atteinte aux habitats d'herbiers de Posidonie présents. Ceci passe par une concentration du mouillage sur les habitats sableux existants sur la zone et par la mise en place de mouillages aménagés sur les zones d'herbier fréquentées.

La réorganisation du mouillage sur la zone doit être également l'occasion d'organiser des mouillages « plongée » officiels.

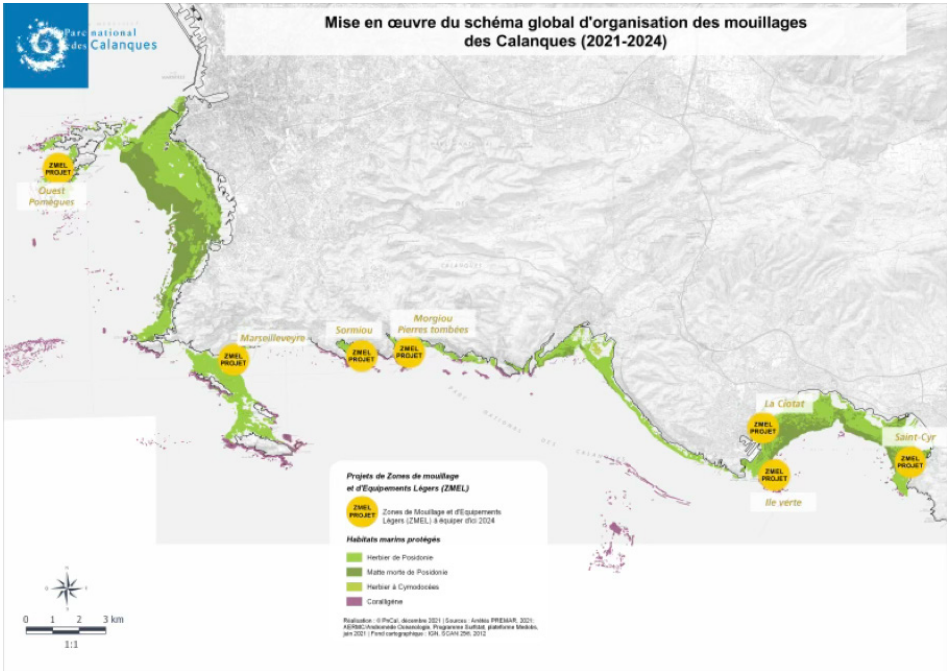


UNE SOLUTION CONCRÈTE : LA MISE EN PLACE D'UNE ZMEL À L'ÎLE VERTE ET DE DEUX ZONES DE MOUILLAGE AUTORISÉES

Devant le développement constant de la navigation de plaisance sur l'ensemble du littoral de la Méditerranée française, la Préfecture maritime et la Direction interrégionale de la Mer ont élaboré une stratégie commune aux services de l'Etat pour la gestion des mouillages des navires de plaisance à l'échelle de la façade méditerranéenne, visant à protéger l'herbier de Posidonie de l'impact des ancres de façon pérenne.

Au sein du Parc National des Calanques, cette stratégie a été déclinée en 2021, à l'issue d'une concertation approfondie avec l'ensemble des acteurs concernés, par **un Schéma global d'organisation des mouillages du Parc National des Calanques, qui a permis d'identifier les criques prioritaires et les solutions qu'il convient de mettre en œuvre pour protéger l'herbier de Posidonie.**

Il prévoit la mise en place de sept Zones de Mouillage et d'Equipements Légers (ZMEL) sur le territoire du Parc.



Sur ces sept zones, cinq zones ont fait l'objet d'études préalables et attendent d'être mises en place par la Métropole Aix-Marseille-Provence à partir de la saison 2028.

En revanche, celui de l'île Verte attend encore d'être mis en œuvre.

Pourtant largement étudié, ce site est favorable à la mise en place de solution et les solutions techniques existent. La superficie de la zone à protéger est de 123,52 ha (57,4 % d'herbier vivant et 24,7 % de matte morte).

UN PLAN D'ACTION : LA MISE EN PLACE D'UNE ZMEL À L'ÎLE VERTE ET DE DEUX ZONES DE MOUILLAGE AUTORISÉES

Cela nécessite un volet réglementaire et des aménagements techniques.

CADRE RÉGLEMENTAIRE :

Il permet de définir précisément les périmètres géographiques d'organisation des usages :

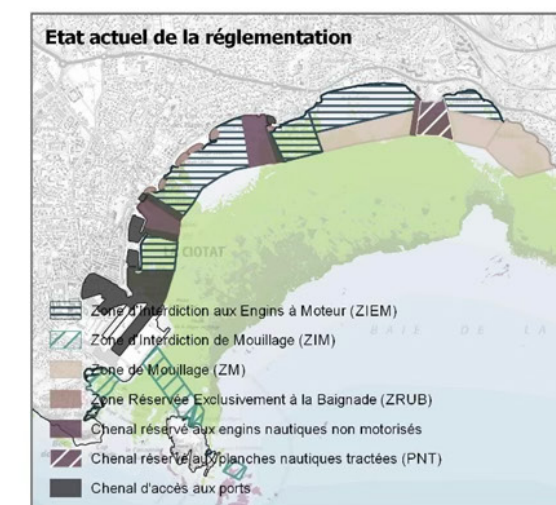
- La mise en place d'une Zone d'interdiction de mouillage (ZIM) sur l'ensemble de l'herbier présent dans la baie, y compris sur la côte Nord de l'Île Verte ;
- La mise en place de deux zones de mouillage obligatoire sur fond sableux, à l'Ouest de la calanque Saint Pierre et devant la calanque de Seynerolles ;
- La réouverture partielle de la ZIM de protection de la canalisation pour permettre le mouillage en zone sableuse ou sur la ZMEL.

AMÉNAGEMENTS TECHNIQUES :

- La mise en place d'une ZMEL en zone d'herbier, devant et à l'Est de la calanque Saint Pierre, avec environ 18 bouées d'amarrage prévues.
- Le balisage des zones de mouillage obligatoire (5 bouées et 4 balises à terre) ;

Autres réglementations associées à la zone :

- Interdiction de mouillage des navires de plus de 24 mètres
- Zone de mouillage obligatoire pour les navires de plus de 45 mètres en baie de La Ciotat
- Interdiction des éclairages nocturnes extérieurs autres que les feux réglementaires et feux de pont
- Installation de dispositifs d'amarrage pour les sports de pagaie devant la calanque de Seynerolles et interdiction de tirage à terre ;
- Installation de bouées de surface destinées à la plongée sur les anneaux sur roche existants (12 bouées maximum).



Enjeux liés aux habitats marins

- Herbier de Posidonie
- Matte morte de Posidonie
- Coralligène

Réglementation générale

- Zone de mouillage autorisé (ZMA)
- Zone de Mouillages et d'Équipements Légers (ZMEL)
- Zone d'Interdiction de Mouillage (ZIM)
- Zone d'Interdiction des Engins à Moteur (ZIEM)
- Zone Réservée Uniquement à la Baignade (ZRUB)
- Chenal existant

Relief sous-marin

- Trait de côte
- Profondeur de 0 à - 3000 m

Réglementation par pratique

- Limite d'application de la réglementation spéciale Baie de la Ciotat - Saint Cyr
- Zone de mouillage obligatoire diurne et nocturne des navires de plus de 45 m
- Zone de mouillage autorisée et aménagée pour les navires de plus de 24 m
- Limite au large de la zone interdite au mouillage des navires de plus de 24 m
- Interdiction estivale de tirage à terre des sports de pagaie
- Zone de mouillage obligatoire des sports de pagaie
- Mouillage prioritaire pour la plongée à consolider

Schéma global d'organisation des mouillages du Parc National des Calanques (2021)

COÛTS GLOBAUX ESTIMATIFS :

Le coût de mise en place de ces solutions repose essentiellement sur les coûts de mise en place de la ZMEL, qui constitue un aménagement complexe nécessitant des études préalables, des demandes d'autorisation auprès des services de l'Etat, et une phase de travaux toujours complexe en milieu marin.

Le coût de la ZMEL peut être estimé en fonction du nombre de bouées envisagées.

Dans le cas du projet de ZMEL de l'île Verte, les coûts suivants sont estimés :

ETUDE DE FAISABILITÉ : 160 000 €

TRAVAUX : 200 000 €

Cette phase requiert en moyenne quatre années.

Une fois les bouées installées, la ZMEL implique une gestion annuelle : un entretien annuel des bouées, une surveillance des installations, etc. pouvant être estimés entre 80 000 € et 100 000 € annuellement, en fonction de la mutualisation des moyens nautiques avec la ZMEL prévue au droit des plages et le fonctionnement du port de plaisance.

Rapportée à la durée du prochain mandat, la mise en œuvre représenterait **un coût d'investissement de 90 000 € par an sur les quatre premières années, pour lequel les possibilités de subventions publiques à hauteur de 80% du montant existent, et une première année d'exploitation de la ZMEL pour un montant de 90 000 €.**



Herbier de Posidonie © Septentrion

DES BÉNÉFICES MULTIPLES : UN LITTORAL PRÉSERVÉ, UNE MER CRISTALLINE ET PLUS VIVANTE

Présente sur le littoral méditerranéen depuis des millénaires, l'herbier de Posidonie offre d'immenses bénéfices à nos sociétés humaines : espace de ponte (frayère), nurseries où les larves et les juvéniles de poissons se développent, habitat marin pour de nombreuses espèces, source de nourriture, production d'oxygène essentiels pour la bonne santé de eaux marines, stabilisation du littoral et notamment des plages... Il constitue également un puits naturel de carbone important, permettant de stocker sur des millénaires le carbone constituant actuellement un enjeu planétaire et joue ainsi un rôle majeur dans la modulation des impacts du changement climatique.

Quelques chiffres permettent de comprendre encore mieux la valeur de cet écosystème. Il est estimé que l'herbier de Posidonie abriterait à lui seul 25 % des espèces marines de la Méditerranée expliquant pourquoi la mer Méditerranée est un des hauts lieux de biodiversité mondiale. 30 % à 40 % des prises de pêche sont des poissons dont le cycle de vie est lié à l'herbier de Posidonie.

Véritable forêt sous-marine méconnue, l'herbier de Posidonie est un trésor dont la valeur ne se limite pas à celle d'un paysage sous-marin mais fait partie d'un précieux patrimoine méditerranéen qu'il convient de protéger.

Sources :

Préfecture maritime Méditerranée. 2021. La stratégie de gestion des mouillages en Méditerranée – volet opérationnel et orientations plaisance grande plaisance. PAMM Méditerranée Occidentale. 35 pages et annexes. Préfecture maritime Méditerranée, OFB et DIRM, 2021. Fiches pratiques pour la mise en œuvre opérationnelle de la stratégie de gestion de mouillage petite et grande plaisance en Méditerranée française.

Schéma global d'organisation des mouillages du Parc National des Calanques (2021)

**LE WWF ŒUVRE POUR METTRE
UN FREIN À LA DÉGRADATION
DE L'ENVIRONNEMENT NATUREL
DE LA PLANÈTE ET CONSTRUIRE
UN AVENIR OÙ LES HUMAINS
VIVENT EN HARMONIE
AVEC LA NATURE.**



Notre raison d'être

Arrêter la dégradation de l'environnement dans le monde et construire un avenir où les êtres humains pourront vivre en harmonie avec la nature.

ensemble, nous sommes la solution. www.wwf.fr

© 1986 Panda symbol WWF – World Wide Fund for Nature (Formerly World Wildlife Fund)

® “WWF” & “Pour une planète vivante” sont des marques déposées.

WWF France, 35-37 rue Baudin, 93310 Le Pré-Saint-Gervais.